

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2017.

### Nombre de conseillers

En exercice : 12  
Présents : 08  
Votants : 09

L'an deux mil dix sept

Le douze juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 juillet 2017.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

### Personnes excusées :

M. Alain Dauron donne pouvoir à M. Pascal Viguié.

M. Cantin Sébastien, Mme Danjou Francine et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

### Projet de construction d'une boulangerie, diagnostics amiante et plomb avant démolition.

Suite à la consultation de trois cabinets d'architecture pour les diagnostics amiante et plomb avant démolition du bâtiment acquis par la commune situé sur la parcelle communale AB 389 en vue de la construction d'une boulangerie, Monsieur le Maire présente les réponses reçues :

- le cabinet Bureau Veritas de la Chapelle Saint Mesmin a envoyé un devis d'un montant de 625.00 € H.T. Le coût de chaque prélèvement avec son analyse est de 65.00 € H.T.
- le cabinet Agenda Diagnostic de Decize présente un devis d'un montant de 333.33 € H.T. Le coût de chaque prélèvement avec son analyse est de 58.33 € H.T.
- le cabinet Altidiag de Méreau propose un devis d'un montant de 410.00 € H.T. Le coût de chaque prélèvement avec son analyse est de 55.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour, de confier les diagnostics amiante et plomb avant la démolition du bâtiment situé sur la parcelle AB 389 à l'entreprise la mieux-disante : au cabinet Altidiag, 42 chemin blanc à 18 120 MEREAU.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le contrat.

### Décision modificative n°1.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2017.

Budget 380, décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
I D 2031 (041) - Frais études	18 982.79 €	
I D 2151 (041) - Réseaux de voirie		18 982.79 €
I D 2033 (041) - Frais d'insertion	1 063.07 €	
I D 2158 (041) - Autres		485.58 €
I D 21318 (041) - Autres bâtiments publics		577.49 €

I R 2151 (041) - Réseaux de voirie	18 982.79 €	
I R 2158 (041) - Autres	485.58 €	
I R 21318 (041) - Autres bâtiments publics	577.49 €	
I R 2031 (041) - Frais études		18 982.79 €
I R 2033 (041) - Frais d'insertion		1 063.07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour, la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

#### **Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2017-2018.**

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 09 voix pour, que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 45 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

#### **F.P.I.C. 2017 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la répartition du FPIC 2017 votée à l'unanimité par la C.D.C. Pays Fort Val de Loire Sancerrois selon le mode de dérogation libre. La commune de Sury près Léré paiera donc 27 623 €, somme identique à la répartition de droit commun. Il avait été budgétisé la somme de 115 000 € d'où une différence de 87 377 € qui sera utilisé pour la construction de la boulangerie.

#### **Taxe d'habitation :**

Des réformes gouvernementales étant en cours sur la taxe d'habitation, Monsieur le Maire rappelle que celle-ci rapporte la somme de 126 188 € cette année à la commune à laquelle s'ajoute 9 846 € d'allocations compensatrices au titre de l'exonération des personnes de condition modeste.

#### **P.S.P.G. (Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie) demande extension.**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Colonel Rudy Gaspard, commandant de groupement du Cher de la Gendarmerie demandant de réaliser un bâtiment pouvant accueillir deux véhicules de grande capacité ainsi qu'un local vestiaire au vu que l'effectif du PSPG a augmenté, passant de 38 à 46 personnes). Après délibération, le conseil municipal décide par 09 voix pour de ne pas réaliser ce projet étant donné qu'actuellement la commune est en cours de construction d'une boulangerie, ce projet étant onéreux, et que l'avenir des finances communales n'est pas assuré au vu du flou des réformes fiscales annoncées.

#### **S.D.E.18 remplacements des luminaires existants par des luminaires LED.**

Après délibération, le conseil municipal refuse à l'unanimité, par 09 voix pour, les coûts estimatifs des travaux de remplacement de 20 lanternes route de Léré et de 41 lanternes route de Belleville existantes par des lanternes LED pour un montant de 19 000 € et de 38 000 € soit un total de 28 500 € à la charge de la commune au motif que l'économie réalisée de 3 132 € par an sur la dépense d'électricité ne permet pas un retour sur investissement intéressant (9 ans). De plus, prise en compte de l'évolution prévisible de la technologie dans ce domaine.

#### **Subvention.**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour, de verser une subvention de 140 euros à l'association de l'Amicale Léréenne Sports Loisirs section football de Léré.

#### **Questions diverses :**

#### ADMR :

Monsieur le Maire rappelle et déplore que Mme Portelli et Mme Régnier ne travailleront plus à l'ADMR à compter du 14 juillet 2017. Le service sera géré par le personnel d'Aubigny.

#### SMICTRM :

Monsieur le Maire présente le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2016 du syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus ménagers des régions de Léré - Sancerre - Vailly sur Sauldre.

#### Ecole de Léré :

N.A.P. : A la rentrée scolaire 2017, l'école de Léré conserve le rythme de 4 jours et demi par semaine. Par contre la semaine de 4 jours sera instaurée à la rentrée 2018 si le conseil d'école donne un avis favorable.

Mme Sophie Cormier quitte l'école de Léré pour aller enseigner à l'école de Sainte Gemme à la rentrée prochaine.

L'année prochaine il est prévu deux classes de découverte : une au Pouliguen et une au poney club à Mont Saint Sulpice.

#### Atelier de Gribouille :

Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier et le mail envoyé par M. Richard Séry informant de sa démission de son poste de Président de l'association. Il informe que la nouvelle présidente est Mme Joulin Elisabeth.

#### Cabine téléphonique :

La cabine téléphonique a été déposée par orange car la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » a mis fin au Service Universel de Publiphonie. L'ensemble du parc national doit être déposé. Le conseil s'insurge contre cette mesure, cette cabine ayant été mise en place il y a deux ans par orange aux frais de la commune.

#### Courrier :

Monsieur le Maire lit le courrier que Monsieur de Lammerville a envoyé à la mairie de Léré et une copie de celle-ci à la mairie de Sury. Il considère que l'entretien du chemin par la commune de Sury près Léré est parfait (deux broyages cette année de son emprise complète) ce qui a joué un rôle de coupe-feu lors de l'incendie dans un champ des Henriots.

#### Remerciements :

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements suite aux subventions versées.

Mme Cadete informe que l'entreprise Bedu a fait les travaux de peinture suite au dégât des eaux subis, que le travail été très bien réalisé.

L'entreprise Dufour a réalisé la plupart des entretiens de chaudières du P.S.P.G.

M. Bordu demande si les agents techniques peuvent balayer la chaussée entre le STOP et le pont des Tortes suite aux fortes pluies.

Mme Gibert informe que la haie au terrain de boules a été arrachée et que la table de pique-nique a été installée. Elle demande aux élus de lui transmettre des articles pour le Sury infos.

La séance est levée à 21h15.